

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ET DE CESSIION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – Atelier de création Les Créatures de l'Information

1. DROIT À L'IMAGE ET ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL

Je suis informé(e) que des photographies et des vidéos seront prises tout au long de la tenue de cet atelier à des fins de documentation, de communication et de promotion des activités de l'organisation.

J'autorise l'organisation à utiliser mon image dans ces supports. Toutefois, je conserve la possibilité de m'opposer à la prise de vue de mon image à tout moment. Dans ce cas, je m'engage à signaler immédiatement ma volonté de ne pas être photographié(e) ou filmé(e) à la personne responsable désignée ci-dessous :

Personne responsable pour le droit à l'image : Inès Nouara
Contact sur place : +33 6 59 18 18 62

Je conserve également le droit de retirer cette autorisation d'utilisation de mon image à tout moment, sans limitation de délai, même après la fin de l'atelier. Toute demande de retrait devra être adressée par écrit à l'organisation, à l'adresse ines.nouara@latourencommuns.org.

2. RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE CO-CRÉATEUR.ICE

La Fondation s'engage, dans la mesure du possible et selon les contextes de diffusion (expositions, publications, supports numériques), à citer les participants en tant que co-créateur.ices de l'œuvre collective.

3. CESSIION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LES CRÉATIONS

Je reconnais que les travaux réalisés durant cet atelier, et spécifiquement l'œuvre de type « collage » que je vais créer, sont réalisés dans le cadre d'une activité organisée par La Fondation la Tour en Communs.

Par la présente, je cède à La Fondation La Tour en Communs, à titre gratuit et sans contrepartie financière :

- L'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droits de reproduction, de représentation, de diffusion, d'adaptation et d'exploitation) sur l'œuvre créée par mes soins durant l'atelier.
- Le droit d'utiliser, de modifier, d'exposer et de publier les résultats et productions issus de l'atelier comme bon lui semble, dans le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur.

Cette cession est consentie de manière exclusive et irrévocable, permettant à la Fondation d'utiliser lesdites œuvres sans avoir à solliciter une autorisation supplémentaire ni à verser une rémunération.